



FÉDÉRATION  
FRIBOURGEOISE  
DES CHORALES  
FREIBURGER  
CHORVEREINIGUNG

Corpataux, le 28 août 2020

## **CE MESSAGE S'ADRESSE A TOUS LES CHOEURS FRIBOURGEOIS**

Chères et chers choristes,

A l'aube de la reprise des activités chorales, vous êtes nombreuses et nombreux à vous poser des questions, à chercher la meilleure solution pour entrer dans la nouvelle normalité qui vous permettra de tenir vos activités chorales et à attendre que les instances fédérales et/ou cantonales vous donnent des directives précises.

La FFC se réjouit donc de vous donner aujourd'hui des informations qui ont été coordonnées avec :

- La Task Force Covid-19
- La Conférence des Préfets
- Le Service du médecin cantonal
- Le Vicariat épiscopal
- L'Union Suisse des Chorales

Il convient, en ce début de message, de rappeler que toutes les informations que vous recevez doivent être adaptées à votre propre situation. Les éléments sanitaires généraux sont connus de toutes et tous et ne sont que sensiblement adaptés spécifiquement à la situation chorale. Tout en tenant compte des éléments ci-dessous, vous devez chercher des solutions en fonction du type et du nombre de choristes présents, du lieu où vous répétez ou préparez votre service religieux ou concert ainsi que des modalités de répétitions qui sont possibles (répétitions avec l'ensemble des choristes ou petits groupes ou encore à distance).

Les efforts réalisés pendant nos activités chorales doivent être également effectués lorsque le chœur se trouve dans une autre situation collective (ex : verrée après une répétition, pauses, ...). Lors de ces importants moments de convivialité, il est nécessaire de conserver les mesures appropriées afin d'éviter de contracter le virus et/ou de connaître une mise en quarantaine de l'ensemble de vos choristes.

La principale évolution depuis nos dernières recommandations se situe au niveau du port du masque. Si dans un premier temps cette question n'apparaissait pas comme envisageable dans notre domaine, les différents tests réalisés par plusieurs chef-fe-s de chœur du canton démontrent que si ce n'est certainement pas une solution parfaite, elle est convenable, salubre et nécessaire dans le cadre de la reprise de nos activités. La FFC est à votre disposition pour vous conseiller quant au modèle de masques évalués.

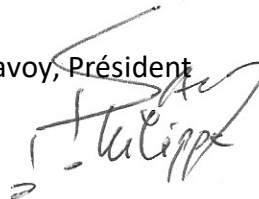
Les directives ci-dessous sont valables pour toutes les chanteuses et chanteurs dès l'âge de 12 ans. Les enfants plus jeunes ne sont pas concerné-e-s par le port du masque.

Pour les chœurs d'églises, les prescriptions ci-dessous ont été validées par l'Abbé Jean Glasson. Elles annulent et remplacent les directives précédemment reçues du Vicariat épiscopal.

Depuis le début de la crise sanitaire, la FFC s'engage à vos côtés pour permettre à nos activités chorales de reprendre dans des conditions tolérables à défaut d'être parfaites. Nous lançons donc un appel à chacune et chacun de vous pour faire preuve tout autant de vigilance que d'enthousiasme dans la pratique du chant choral. Celui-ci est constitutif de l'ADN de notre canton et ses vertus sont suffisamment nombreuses pour ne pas renoncer à le pratiquer. Les modalités changent, la dynamique demeure.

Avec cet élan et cette confiance, je vous envoie mes musicales salutations.

Philippe Savoy, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe', written over the printed name 'Philippe Savoy, Président'.

# Plan de protection pour la reprise des activités chorales dans le canton de Fribourg (valable dès le 28 août 2020)

---

## Introduction

Ce plan de protection se base sur l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 du Conseil fédéral et s'adresse aux ensembles vocaux et chorales de toutes tailles. Ils sont destinés à aider à rendre la vie chorale possible à l'époque du coronavirus. Une pratique chorale telle que nous la connaissions avant le Covid-19 ne sera à nouveau possible qu'en l'existence de médicaments et/ou vaccins pour lutter contre cette maladie. Dans ce contexte de recherche de nouvelle normalité, nous faisons appel à la responsabilité personnelle de chaque individu et en particulier à la responsabilité de celles et ceux qui sont chargés d'organiser les répétitions, les services religieux et les concerts.

Le suivi de ce plan de protection doit éviter des mises en quarantaine collective. Nous comptons donc sur une application stricte de ces mesures afin d'assurer la sécurité de vos choristes et la continuité de votre chœur.

## Mesures générales

*Toutes les personnes présentes dans le cadre d'une activité chorale doivent respecter les règles d'hygiène et de conduite et être informées de leur mise en pratique correcte (hygiène des mains, des objets et des surfaces, pas de poignée de main, d'étreinte ni d'embrassade).*

- 1. Dès lors où la distance physique de 1.5 mètre ne peut être garantie, le port du masque est obligatoire.**
2. Les espaces de répétition doivent être aérés de manière régulière et suffisante (toutes les 45 mn). Des pauses régulières seront ainsi réalisées. **Pendant ces pauses, le point 1 (distance de 1.5m ou port du masque) continue de s'appliquer.**
3. Il est fortement déconseillé d'échanger des partitions et du matériel d'écriture entre les choristes. Des partitions électroniques (envoi de PDF et utilisation de tablettes) sont recommandées. En cas d'obligation d'échange d'objets et/ou de partitions, la désinfection des mains est nécessaire (avant et après).
- 4. Les personnes présentant des symptômes doivent rester chez elles.** Surtout en cas de fièvre, de toux, de nez qui coule, de maux de gorge, d'essoufflement, de maux de tête et de courbatures, de troubles gastro-intestinaux, de faiblesse, de troubles de l'odorat ou du goût.
5. A chaque rassemblement choral, une personne de référence « Covid » doit être nommée. Elle sera contactée par la cellule de traçage du canton en cas de contamination d'un de vos membres.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Elle devra être capable de répondre aux questions suivantes : a) Le plan de protection a-t-il été suivi ? b) Éventuelle détermination des contacts étroits (plus de 15 mn cumulées à moins de 1.5m sans protection). Dans ces situations, un plan de disposition des choristes est nécessaire.

## **En outre**

- Les poignées de portes et les objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes pendant les répétitions doivent être nettoyés avec des produits de nettoyage standard avant le début des répétitions et à son issue. Dans la mesure du possible, les portes doivent rester ouvertes
- La salle de répétition pour les chœurs doit être aménagée avant l'entrée des choristes. L'équipe qui installe la salle et la nettoie après doit porter des gants et des masques de protection.
- Tous les individus suivent les recommandations de circulation et de protection qui sont indiquées dans les bâtiments fréquentés.
- Il sera tenu une liste nominative des choristes présents lors des répétitions, des services religieux et des concerts.
- Votre vigilance sera toujours de mise à l'issue des répétitions (verrée). Les principes de distance continuent de s'appliquer. Nous vous recommandons ainsi de privilégier les petites tables (3-4 personnes) ou de disposer les tables afin d'assurer la distanciation. En cas de contamination, la mise en quarantaine éventuelle serait ainsi limitée.

## **SPECTACLES – CONCERTS – CELEBRATIONS**

- Pour le chœur, les règles ci-dessus restent valables
- Pour le public, un plan de protection doit être présenté à la Préfecture de votre district pour validation.